



DECISION DU PRESIDENT N°26DC03

**SIGNATURE DU MARCHE N°25MPAFCS07 POUR LA LOCATION ET
L'ENTRETIEN DE VETEMENTS PROFESSIONNELS POUR LES AGENTS DU
SIVALOR**

Le Président du SIVALOR,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°20C27 du Comité syndical en date du 24 septembre 2020 portant délégation de pouvoir du Comité syndical au Président afin de « *prendre, selon les dispositions du Code de la Commande Publique et lorsque les crédits correspondants nécessaires sont inscrits au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs modifications en cours d'exécution.* » ;

Préambule

Considérant que le 28 novembre 2025 a été envoyé un avis de publicité sur le profil d'acheteur, ainsi que sur le site internet du SIVALOR, en vue de la passation d'un marché pour la location et l'entretien de vêtements professionnels pour les agents du SIVALOR, pour une durée de quatre (4) ans, à compter du 1er juillet 2026, à 0h00 heure et expirera donc le 30 juin 2030 à 23h59, sous la forme d'un marché à procédure adaptée et non alloti,

Considérant qu'à la date de remise des offres, le jeudi 08 janvier 2026 à 12h00, deux plis ont été remis dans les délais :

- M.A.J – ELIS Savoie (73100 AIX - LES - BAINS),
- INITIAL / NETEXIAL (73000 CHAMBERY).

Considérant qu'au vu du rapport d'analyse des offres établi par la Direction Valorisation énergétique et transfert, la Commission de Commande publique réunie le 29 janvier 2026 prendra connaissance de la proposition de notation et de classement, afin d'attribuer l'ensemble du marché à l'entreprise INITIAL/NETEXIAL.

DECIDE

Article 1^{er} : de signer le marché n°25MPAFCS07 pour la location et l'entretien de vêtements professionnels pour les agents du SIVALOR avec l'entreprise INITIAL/NETEXIAL, pour un montant total de 6 874.74 € HT pour un (1) an, et de 27 498,96 € HT pour quatre (4) ans.

Article 2 : La présente décision sera transmise à :

- Madame la Sous-préfète de l'Ain,
- Monsieur le Receveur de la Trésorerie d'Oyonnax,
- Madame la Directrice générale des services du SIVALOR, en charge de son exécution.

Fait à Valserhône, le 21 janvier 2026

Le Président,
Serge RONZON

Acte rendu exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le
- notification le

Le Président,
Serge RONZON



Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20260121-26DC03-AU
Date de réception préfecture : 21/01/2026